

République Française

*Liberté - Egalité -
Fraternité*

**Département de
l'Aveyron**

Commune d'Olemps

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	23
<i>Présents :</i>	17
<i>Représentés :</i>	4
<i>Absents :</i>	2
<i>Ayant pris part au vote :</i>	20

**Séance publique du 21 décembre
2023**

L'an deux mille vingt-deux, le 21 décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;
Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Danièle KAYA-VAUR représentée par Mme Sylvie LOPEZ
Mme Karine MINIC représentée par M. Pascal PRINGAULT
Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Jean GARGUILLO
M. Stéphane SANSAC représenté par Mme Francine TEISSIER

Absents :

Mme Kedna THOMAS
M. Yoan ENCAUSSE

Secrétaire de séance : M. Edmond ROUTABOUL

M. Dominique ROMULUS quitte la séance

**Délibération n°
DL20231214**

**APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE
FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DES
TERRAINS DE PETANQUE DES 4 VENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35) ;

Vu la Loi de Finance n°2020-1657 du 29 décembre 2010 ;

Vu la nécessité de continuer les actions d'économie d'énergie sur les équipements publics afin de réduire les consommations d'énergie (décret tertiaire) ;

Vu l'obligation faite aux collectivités territoriales de sécuriser ses espaces publics et notamment ses aires de jeux ;

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'à la suite de l'écroulement accidentel d'un des poteaux d'éclairage des terrains de pétanque des 4 Vents, l'ensemble des supports a été coupé préventivement et qu'il convient maintenant de le remplacer et de remettre en service ces éclairages pour la prochaine saison en installant des projecteurs à ampoules led.

Accusé de réception en préfecture
012-211201744-20231221-7_DL20231214-DE
Reçu le 27/12/2023

Ouï l'exposé de M. Edmond ROUTABOUL, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1- **D'approuver** le projet et le montant des travaux qui s'élève à 19 629,50 € HT (23 555,40 € TTC) ;
- 2- **D'approuver** le plan de financement de cette opération à savoir :
 - Fonds Verts – 40% 7 852,00 €
 - Commune – 60% 11 777,50 €
- 3- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande ;
- 4- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Edmond ROUTABOUL

A circular blue official stamp of the Municipality of Olemps is partially visible behind the signature of Edmond Routaboul. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE D'OLEMPS' and '12-14-1907'.

Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le :
- Sa publication :
 - o Affichée le :
 - o Retirée le :